

## Que faire pour vous préserver ?

Si vous êtes bien informé vous serez moins vulnérable

**PATIENTS,  
votre santé est  
en grand danger !**

### ► Estimez votre besoin de mutuelle et vos soins prévisibles

- 1) sur 3 ans, comparez le montant remboursé et le coût de votre contrat: + ou -?
- 2) estimez sur les 12 mois à venir vos besoins (orthodontie prothèse dentaire, prothèse auditive, lunetterie...): faites-vous aider par votre praticien

### ► Usez de votre libre choix

- 1) vous pouvez à tout moment souscrire un nouveau contrat ou en changer
- 2) mettez en concurrence 3 assureurs différents et privilégiez des garanties en euros et non en %, sans délais de carence supérieurs à 3 mois

### ► Méfiez-vous

- 1) des contrats dits solidaires ou responsables,
- 2) des termes « réseaux de soins » ou « professionnels partenaires » ou « référents »
- 3) des méthodes de certains réseaux de soins qui n'hésitent pas à faire des offres commerciales par téléphone: ce ne sont pas des professionnels de santé

### ► Retenez

- 1) qu'un traitement prothétique relève de votre santé: ce n'est pas un pur objet de consommation
- 2) qu'il existe des différences de qualité et donc de coût dans les traitements
- 3) que vous avez droit au respect du secret médical vous concernant

**Demandez conseil  
à votre  
chirurgien-dentiste**

**Il connaît votre santé:  
avec lui,  
vous êtes en confiance**

***Votre praticien***

 IMPRIM'VERT imprimerie Les Capitouls



**Êtes-vous prêts**

**à assurer votre santé  
comme votre voiture, auprès  
d'organismes financiers,  
de mutuelles dont  
l'unique intérêt est le  
profit financier ?**

 FSDL

*votre santé est notre priorité*

Votre santé *aujourd'hui*

Votre santé *demain*

= Conséquences *pour vous*

**Vous pouvez choisir** librement  
votre professionnel de santé

➔ **Le choix de votre praticien** vous sera imposé  
par votre mutuelle, par un contrat « responsable »

=

**Depuis des années**, vous faites confiance  
à votre praticien. À cause des réseaux de soins,  
on vous forcera à le quitter. Pour qui, et où?

**Vous pouvez choisir** votre traitement

➔ **Le choix de votre traitement** dépendra  
de critères financiers décidés par votre mutuelle  
et non plus de critères médicaux

=

**Seuls les critères financiers dominant.**  
Les implants, les prothèses sont imposés par les  
réseaux en fonction d'accords financiers et non  
médicaux: le **LOW-COST** s'applique à votre santé

**Votre secret médical** est préservé  
(la confidentialité de votre dossier est obligatoire)

➔ **Le secret médical** sera supprimé.  
Vos données médicales seront accessibles  
aux organismes publics et privés

=

**Votre mutuelle**, les impôts ou votre banque  
auront accès à votre dossier médical  
et pourront s'en servir contre vous.

**Vous pouvez choisir** votre mutuelle  
et votre contrat d'assurance complémentaire

➔ **Le choix de votre mutuelle** dépendra  
de votre branche professionnelle

=

**Depuis la loi ANI** du 14 juin 2013,  
la mutuelle vous est imposée.  
Elle est aussi imposable pour le salarié.

**Votre cotisation** est calculée uniquement  
en fonction de votre âge et non  
de votre état de santé ou de votre passé médical

➔ **Votre cotisation**, dépendant déjà de votre âge,  
risquera de l'être en fonction de votre état de santé  
(au mépris du secret médical)

=

**Vos assureurs** auront la possibilité de calculer le  
risque qu'ils prennent avec vous.  
Comme pour votre voiture!

**Votre remboursement** dépend  
uniquement de votre contrat de mutuelle

➔ **Vous risquez un malus** et des remboursements  
moins importants si vous refusez le praticien  
et son traitement imposés par votre mutuelle

=

**Vous cotiserez toujours autant** mais vous  
serez moins bien remboursés. Équitable?

**Votre intérêt**, c'est d'être  
*le mieux soigné*  
à moindre coût

**L'intérêt des mutuelles**,  
c'est de *dépenser moins*  
et *gagner plus!*

**Pour une même cotisation**,  
vos remboursements  
et votre accès aux soins  
*seront plus faibles!*